

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **48 (1903)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

SUISSE

Education militaire. — Le lieutenant-colonel Viollier vient de faire œuvre éminemment utile. Il a adressé à ses anciens camarades, officiers, sous-officiers et soldats du bataillon de fusiliers n° 13, une courte mais substantielle brochure, dont nous ne saurions assez recommander la divulgation. C'est, en quelques pages claires et concises, un cours d'éducation militaire et d'éducation patriotique, animé de l'esprit le plus large, le plus serein. L'auteur y trace en peu de lignes, mais en traits nettement marqués, le caractère du soldat-citoyen tel qu'il doit se manifester pour donner à notre armée de milices toute sa valeur morale, toute sa force.

L'auteur condamne la guerre, elle n'est pas un mal nécessaire; elle est une action stupide et méchante; elle doit être combattue, entravée, méprisée par tout homme de cœur.

Malheureusement, elle est toujours menaçante. Il nous faut donc une armée, même à nous, Suisses pacifiques, à nous plus qu'à tout autre, parce que nous voulons rester pacifiques et ne pas être enrégimenté dans les grandes tueries du monde; une armée en état de remplir son rôle de force brutale au service du droit, si la force morale ne suffit pas.

Une bonne préparation à la guerre est la meilleure garantie de paix. Mais une armée de milices ne peut avoir de valeur que si chaque homme, du chef le plus élevé en grade au simple soldat, au plus modeste employé ou domestique, se rend compte de l'importance de son plus ou moins de zèle, d'entraînement et de fidélité. Remplir consciencieusement le minimum des prestations militaires que la loi exige de chaque citoyen est un devoir qui s'impose si simplement en Suisse, qu'un mauvais soldat ou même un soldat indifférent et maussade n'est pas un bon citoyen. C'est un égoïste, un paresseux, souvent un homme d'une intelligence insuffisante.

Il faut aussi l'esprit de discipline. Sans discipline, il n'y a pas même l'apparence d'une armée. Mais cette discipline n'est pas l'obéissance passive; elle doit être volontaire et raisonnée. « La discipline, dit notre règlement de service, découle du sentiment du devoir; elle se montre par la fidélité au devoir et une obéissance absolue. La fidélité au devoir a sa source dans l'amour de la patrie et repose sur l'estime que l'homme a de soi-même. »

Cette discipline a pour corollaire la responsabilité des chefs. Celle-ci

est énorme. Aussi pour que la discipline soit possible, ne suffit-il pas que la troupe soit commandée par des officiers et des sous-officiers brevetés après examen théorique. Il faut à une armée des cadres d'hommes d'une santé robuste, intelligents et d'une valeur morale indiscutable, capables de supporter la responsabilité de leur situation, d'imposer confiance et respect. Si instruit qu'il soit, un officier s'il est parvenu à un grade supérieur par intérêt ou satisfaction de vanité, cet officier n'est pas à la hauteur de son grade, il faillira au moment critique.

Enfin, la plus parfaite des organisations de l'armée restera sans valeur, s'il n'y a pas cohésion, solidarité entre les militaires. Il faut un esprit de corps à toute épreuve.

Il faut aussi au soldat, à côté des qualités morales et civiques, des qualités physiques ; il doit être robuste, dégourdi, endurant et brave. Il luttera donc par une vie hygiénique contre l'amollissement et l'énervement de notre vie sociale actuelle.

Ces diverses thèses, que nous n'avons fait qu'esquisser, le lieutenant-colonel Viollier les entoure de commentaires aussi sobres que sensés et impressifs. Ils font de sa brochure une lecture attrayante et grandement utile.

* * *

Ces lignes étaient écrites, lorsque nous avons reçu la lettre suivante :

« Neuchâtel, 6 septembre 1903.

« A la Rédaction de la *Revue Militaire Suisse*
Lausanne.

« En lisant d'une part les excellentes pages que le lieut.-colonel Viollier adresse à « ses anciens camarades, officiers, sous-officiers et soldats du bataillon 13, » et d'autre part les nouvelles des journaux au sujet des soldats réfractaires, je me demande s'il ne faudrait pas ajouter une branche au programme d'instruction de nos milices.

» Dans les villes surtout, nos jeunes gens entendent, sans contre-poids, émettre les idées les plus troublantes pour leurs sentiments de devoir militaire. Ne conviendrait-il pas aux écoles de recrues, puis aux cours de répétition autres que les grandes manœuvres, de bien rappeler à nos miliciens « pourquoi » ils sont appelés sous les drapeaux, pourquoi cette contrainte et ces fatigues, en leur faisant voir plus haut que la personne de leurs chefs.

» La brochure du lieut.-colonel Viollier pourrait servir de guide pour cette instruction en attendant mieux. — Je dis « en attendant mieux » car tout en reconnaissant sa valeur, et en rendant hommage aux sentiments élevés qui ont dicté ces pages, je ne souscris pas toujours à leur contenu, pas plus qu'à celui des « devoirs » énoncés au règlement de service.

Comme exemple je soulignerai quelques termes. Le lieut.-colonel Viollier écrit : « Cette discipline n'est pas instinctive à l'homme. Le soldat doit apprendre à s'y *soumettre*, il doit acquérir la volonté de s'y *plier*. Cette *abdication* de la liberté de vouloir et d'agir, cette *soumission absolue* à la loi et à la volonté du chef est dure à l'homme intelligent et viril. »

» Il y a là beaucoup de vrai et pourtant je vais essayer d'établir une nuance. Au lieu d'abdiquer, le sous-ordre (qui peut être aussi bien officier que soldat) ne doit-il pas surtout apprendre à vouloir ce que veut son supérieur, pour devenir non un instrument mais un associé? La discipline n'est-elle pas surtout la volonté de tous les subalternes de coordonner leurs efforts sous l'impulsion du chef? Plus nous aurons affaire à des personnalités viriles et intelligentes et plus ce sera une perte pour l'ensemble que de les obliger à s'annihiler en quelque sorte ; si, au contraire, nous leur apprenons à tendre leurs facultés vers le but commun, la puissance morale de l'ensemble grandira. Il ne nous faut pas des êtres passifs (même consciencieux) qui « attendent des ordres » ; il nous faut suppléer au nombre par une puissante coordination des volontés et des énergies collectives de notre armée.

» Or tout s'apprend. Nous avons fait de grands efforts et des progrès dans l'ordre formel, apparent du métier des armes ; l'heure n'est-elle pas venue de vouer plus de soin à éduquer ce moral dont on parle souvent mais dont on s'occupe peu dans la pratique ?

» Comme je l'ai dit au début, cette éducation porterait non seulement sur la discipline dont j'ai parlé un peu longuement, mais aussi sur la raison d'être et le but poursuivi par notre organisation militaire.

V. R. »

BIBLIOGRAPHIE

Le général Le Grand, baron de Mercey (1755-1828), mémoires et souvenirs recueillis par Ch. RÉMOND, conseiller de Cour d'appel. Un vol. in-8° de 447 pages. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}, 1903.

Etienne Le Grand est un homme de guerre peu connu, encore qu'estimable. Méritait-il qu'un magistrat s'employât à publier ses souvenirs pour chercher « à sauver de l'oubli une mémoire digne de survivre? » Je n'en jurerais pas. Des militaires de cette trempe, il y en a eu à la douzaine. Il a été courageux, il a montré du caractère et du jugement, je le veux bien. Mais il ne me semble pas qu'il ait été ni une âme d'élite, comme le prétend M. Rémond, ni un grand esprit, ce qu'il se garde d'affirmer. C'est un de ces hommes qu'on s'honore avec raison de compter parmi ses ancêtres, et M. Rémond, qui lui est apparenté, a cru devoir conter sa vie pour